

4.2.4 Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle

Le gouvernement entend faire du Nord québécois une destination touristique de classe mondiale, qui procurera à ses visiteurs une expérience authentique et exceptionnelle.

En ce sens, le gouvernement annonce la relance de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, « Cultures et espaces à découvrir », annoncée en novembre 2011.

Cette stratégie, qui s'appuie sur le dynamisme et les compétences des acteurs et sur la vitalité des communautés, vise à :

- diversifier et stimuler l'économie des régions nordiques par la création ou la consolidation d'entreprises touristiques;
- augmenter les recettes touristiques et créer des emplois sur le territoire du Plan Nord.

Le gouvernement annonce ainsi une enveloppe de 3,2 millions de dollars pour soutenir, en 2014-2015, la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle et l'embauche de ressources dans les associations touristiques régionales des régions du Nunavik, de la Côte-Nord et de la Baie-James – Eeyou Istchee. Cette enveloppe sera financée à partir du Fonds du Plan Nord.

4.2.5 Approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel

Le développement du Nord québécois est un projet d'envergure pour lequel le gouvernement souhaite maximiser tous les bénéfices. L'approvisionnement du Nord du Québec et de la Côte-Nord en gaz naturel constitue un atout de taille pour ces régions.

- Sur le plan environnemental, cette forme d'énergie limitera les émissions de gaz à effet de serre (GES) des industries qui utilisent actuellement en majorité le mazout.
- Sur le plan économique, il s'agit d'un avantage pour les industries existantes et d'un incitatif pour les industries qui envisagent de s'installer sur la Côte-Nord et dans le Nord du Québec, puisque l'utilisation de cette énergie permettra de leur assurer une meilleure compétitivité.

Accélérer la distribution de gaz naturel liquéfié

Le gouvernement souhaite accélérer l'approvisionnement de la Côte-Nord et du Nord du Québec en gaz naturel et assurer une distribution rapide dès 2016. Pour ce faire, plusieurs avenues pourraient être envisagées. Différentes entreprises ont démontré un intérêt pour distribuer du gaz naturel liquéfié (GNL) par voie maritime et voie terrestre.

Régie de l'énergie
 DOSSIER R 3864.2013
 DEPOSÉE EN AUDIENCE
 B.83
 Date 17.06.2014
 Pièces n°: C.F. 001 0015

Afin de s'assurer de l'implantation d'infrastructures optimales pour les consommateurs, un comité interministériel sera formé. Ce comité, sous la responsabilité du Secrétariat au Plan Nord, regroupera le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

- Le comité sera chargé d'évaluer les projets de desserte de gaz naturel liquéfié envisagés pour la Côte-Nord et le Nord du Québec.
- À la suite de la démonstration de la rentabilité de chacun des projets, tant sur le plan financier qu'environnemental, le comité sélectionnera les plus avantageux pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, la construction d'une installation de gazéification sera nécessaire à tout nouveau client industriel de GNL. Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, ces installations devront être soumises à un processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

- Un tel processus peut prendre jusqu'à quinze mois et pourrait retarder la distribution du GNL.

Afin d'accélérer l'approvisionnement de la Côte-Nord et du Nord du Québec, de façon temporaire et pour le GNL uniquement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'assurera que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dispose des moyens nécessaires à la réalisation d'un processus d'examen accéléré qui permettra aux consommateurs de s'approvisionner en GNL dès sa disponibilité.